



Carte de sejour informaticien roumain en france

Par Visiteur

Bonjour, je suis un informaticien roumain qui travaille en France dans une entreprise française. Je suis arrivé en France en Novembre 2007.

Avant d'arriver en France, j'ai signé un CDI avec une société roumaine qui m'envoie en mission en France pour une durée de 3 ans. Mon statut en France est "salarié en mission".

Je n'ai pas une carte de séjour parce qu'au moment de mon arrivé en France j'ai compris qu'elle était optionnelle (je pouvais en obtenir si je le voulais, mais je n'avais pas l'obligation de demander une carte de séjour).

Est-ce que j'ai besoin d'une carte de séjour pour rester en France?

Quelles sont les démarches que doit faire l'employeur maintenant ou que devrais-je faire pour obtenir une carte de séjour en ce moment?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Si je comprends bien vous travaillez désormais pour une entreprise française? Avez vous un CDI?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Je travaille toujours pour une societe roumaine. Mon contrat de travail est un contrat roumain (l'equivalent du CDI français). Ma société m'envoie en France en tant que détaché.

Je voudrais savoir quelles sont les démarches nécessaires pour pouvoir signer un CDI français et si ma situation est légale.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

A l'heure actuelle votre situation est tout à fait légale puisque si vous ne remplissiez pas les conditions vous n'auriez pas eu la délivrance d'une carte de séjour salarié temporaire.

Si vous souhaitez démissionner de votre contrat de travail roumain pour conclure un contrat de travail français, vous devez solliciter un autre type de carte de séjour, carte de séjour temporaire d'un an mention salarié.

Votre employeur devra alors faire les démarches nécessaires.

Cordialement